

Association Galère – Exercice Clos le 31 décembre 2024
Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

**Association
Galère
41 Rue Jobin**

13003 MARSEILLE

SIREN 331 162 990

Association régie par la loi de 1901

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES
COMPTES ANNUELS**

EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2024

BUSSETTA Anita

Commissaire aux comptes inscrit auprès de la Cour D'appel d'Aix en Provence

SAS A.B.A

ZA ANJOLY

80 Boulevard de l'Europe

13127 VITROLLES

Tel. : 04.42.98.76.48

Association GALERE

**41 Rue Jobin
13003 Marseille**

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS Exercice clos le 31 décembre 2024

Aux membres de l'association « **GALERE** »,

Opinion

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre assemblée générale en date du 23 mars 2019, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association « **GALERE** », relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association « **GALERE** ». à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et approprié pour fonder mon opinion.

Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

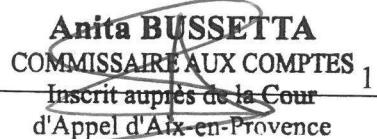
Indépendance

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2024 à la date d'émission de mon rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, je porte à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon mon jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice 2024, ont portées sur :

- Le caractère raisonnable des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes,
- les opinions retenues dans le choix des méthodes d'évaluation,
- la présentation de l'ensemble des comptes,


Anita BUSSETTA
COMMISSAIRE AUX COMPTES 1
Inscrit auprès de la Cour
d'Appel d'Aix-en-Provence

Association GALERE – Exercice clos le 31 décembre 2024
Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de mon opinion exprimée ci-avant. Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'association « GALERE ».

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association « GALERE » à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association « GALERE » ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par les membres du conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de l'association « GALERE ».

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une

Association GALERE – Exercice Clos le 31 décembre 2024
Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi queles informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société¹ à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Vitrolles,
Le 6 mars 2025

Madame BUSSETTA Anita
Commissaire aux Comptes
Anita BUSSETTA
COMMISSAIRE AUX COMPTES
Inscrit auprès de la Cour
d'Appel d'Aix-en-Provence

BILAN ACTIF

	ACTIF	Exercice N 31/12/2024 12			Exercice N-1 31/12/2023 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de recherche et de développement						
	Donations temporaires d'usufruit						
	Concessions, brevets, licences, marques...						
	Immobilisations incorporelles en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains	54 256	50 354	3 902	5 854	1 952-	33.35-
	Constructions						
ACTIF CIRCULANT	Installations techniques Matériel et outillage						
	Immobilisations corporelles en cours						
	Avances et acomptes						
	<i>Biens reçus par legs/dons destinés à être cédés</i>						
	Immobilisations financières (1)						
	Participations et Crédances rattachées	108		108	108		
	Autres titres immobilisés						
	Prêts	1 463		1 463	2 310	847-	36.67-
	Autres	3 572		3 572	3 572		
	Total I	59 398	50 354	9 044	11 843	2 799-	23.64-
Comptes de Régularisation	Stocks et en cours						
	Crédances (2)						
	Crédances clients, usagers et comptes rattachés	57 108		57 108	53 045	4 063	7.66
	Crédances reçues par legs ou donations						
	Autres	2 000		2 000	7 697	5 697-	74.02-
	Valeurs mobilières de placement						
	Instruments de trésorerie						
	Disponibilités	65 905		65 905	31 491	34 414	109.28
	Charges constatées d'avance (2)						
	Total II	125 013		125 013	92 233	32 780	35.54
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)		184 411	50 354	134 056	104 076	29 980	28.81

(1) Dont à moins d'un an

(2) Dont à plus d'un an

Anita BUSSETTA
COMMISSAIRE AUX COMPTES
Inscrit auprès de la Cour
d'Appel d'Aix-en-Provence

BILAN PASSIF

		PASSIF	Exercice N 31/12/2024	12	Exercice N-1 31/12/2023	12	Ecart N / N-1 Euros	%
FONDS PROPRES	Fonds propres							
	Fonds propres sans droit de reprise :							
	Fonds propres statutaires							
	Fonds propres complémentaires							
	Fonds propres avec droit de reprise :							
	Fonds statutaires							
	Fonds propres complémentaires							
	Ecarts de réévaluation							
	Réserves :							
	Réserves statutaires ou contractuelles							
FONDS DÉDIÉS	Réserves pour projet de l'entité							
	Autres							
	Report à nouveau		60 831		66 982		6 152-	9.18-
	Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)		9 372		6 152-		15 524	252.35
	Situation nette (sous total)		70 203		60 831		9 372	15.41
PROVISIONS	Fonds propres consomptibles							
	Subventions d'investissement		6 466				6 466	
	Provisions réglementées							
	Total I		76 669		60 831		15 838	26.04
	Fonds reportés liés aux legs ou donations							
DETTE (1)	Fonds dédiés		11 800				11 800	
	Total II		11 800				11 800	
	Provisions pour risques							
DETTE (1)	Provisions pour charges							
	Total III							
	Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)							
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)							
	Emprunts et dettes financières diverses							
DETTE (1)	Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés		24 452		23 084		1 368	5.93
	Dettes des legs ou donations							
	Dettes fiscales et sociales		21 136		20 162		974	4.83
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés							
	Autres dettes							
DETTE (1)	Instruments de trésorerie							
	Produits constatés d'avance							
	Total IV		45 587		43 245		2 342	5.42
	Ecarts de conversion passif (V)							
	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)		134 056		104 076		29 980	28.81

(1) Dont à plus d'un an

Dont à moins d'un an

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

45 587

43 245

Anita BUSSETTA
COMMISSAIRE AUX COMPTES
Inscrit auprès de la Cour
d'Appel d'Aix-en-Provence

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2024	12	Exercice N-1 31/12/2023	12	Ecart N / N-1 Euros	%
Produits d'exploitation (1)						
Cotisations		10 515	4 505		6 010	133.41
Ventes de biens et services						
Ventes de biens						
Ventes de dons en nature						
Ventes de prestations de service		36 273	29 745		6 528	21.95
Parcainages						
Produits de tiers financeurs						
Concours publics et subventions d'exploitation		140 111	127 865		12 246	9.58
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consomptible						
Ressources liées à la générosité du public						
Dons manuels						
Mécénats						
Legs, donations et assurances-vie						
Contributions financières						
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges			6 830		6 830-	100.00-
Utilisations des fonds dédiés						
Autres produits		1 849	1-		1 849	NS
Total I		188 748	168 945		19 803	11.72
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises						
Variation de stock						
Autres achats et charges externes		49 282	46 020		3 262	7.09
Aides financières						
Impôts, taxes et versements assimilés		721	7 593		6 872-	90.50-
Salaires et traitements		96 070	96 460		390-	0.40-
Charges sociales		14 928	13 376		1 552	11.60
Dotations aux amortissements et aux dépréciations		1 952	3 606		1 654-	45.86-
Dotations aux provisions						
Reports en fonds dédiés		11 800			11 800	
Autres charges		4 801	5 933		1 133-	19.09-
Total II		179 554	172 988		6 566	3.80
1 - Résultat d'exploitation (I-II)		9 194	4 044-		13 237	327.37

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

Anita BUSSETTA
COMMISSAIRE AUX COMPTES
Inscrit auprès de la Cour
d'Appel d'Aix-en-Provence

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2024	12	Exercice N-1 31/12/2023	12	Ecart N / N-1 Euros	%
Produits financiers						
De participation		178	73		105	144. 33
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé						
Autres intérêts et produits assimilés						
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge						
Déficiences positives de change						
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total III		178	73		105	144. 33
Charges financières						
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions						
Intérêts et charges assimilées						
Déficiences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total IV						
2. Résultat financier (III-IV)		178	73		105	144. 33
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV)		9 372	3 971-		13 343	336. 04
Produits exceptionnels						
Sur opérations de gestion						
Sur opérations en capital				719	719-	100. 00-
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges						
Total V				719	719-	100. 00-
Charges exceptionnelles						
Sur opérations de gestion				2 900	2 900-	100. 00-
Sur opérations en capital						
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions						
Total VI				2 900	2 900-	100. 00-
4. Résultat exceptionnel (V-VI)				2 181-	2 181	100. 00
Participation des salariés aux résultats (VII)						
Impôts sur les bénéfices (VIII)						
Total des produits (I+III+V)		188 926	169 737		19 190	11. 31
Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)		179 554	175 888		3 666	2. 08
5. EXCEDENT OU DEFICIT		9 372	6 152-		15 524	252. 35

Anita BUSSETTA
COMMISSAIRE AUX COMPTES
~~Inscrit auprès de la Cour~~
~~d'Appel d'Aix-en-Provence~~

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2018-06 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations générales complémentaires

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	46 703		
Installations générales agencements aménagements divers	3 983		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	3 570		
TOTAL	54 256		
Autres participations	108		
Prêts, autres immobilisations financières	5 882		2 140
TOTAL	5 989		2 140
TOTAL GENERAL	60 245		2 140

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			46 703	46 703
Installations générales agencements aménagements divers			3 983	3 983
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			3 570	3 570
TOTAL			54 256	54 256
Autres participations			108	108
Prêts, autres immobilisations financières		2 987	5 035	5 035
TOTAL		2 987	5 142	5 142
TOTAL GENERAL		2 987	59 398	59 398

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice		Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Installations techniques, Matériel et outillage industriel		43 806	1 554		45 360
Installations générales agencements aménagements divers		1 027	398		1 425
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		3 570			3 570
TOTAL		48 402	1 952		50 354
TOTAL GENERAL		48 402	1 952		50 354
Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
Instal.techniques matériel outillage indus.	1 554			Dotations	Reprises
Instal.générales agenc.aménag.divers	398				
TOTAL	1 952				
TOTAL GENERAL	1 952				

Tableau de variation des fonds dédiés

ANC 2018-06 : Art. 431-6

Une information relative aux fonds dédiés est donnée dans l'annexe par projet ou catégorie de projet selon les rubriques figurant dans le tableau ci-après :

VARIATION DES FONDS DEDIES	A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	REPORTS	UTILISATIONS		TRANSFERTS	A LA CLOTURE DE L'EXERCICE	
			Montant global	Dont remboursements		Montant global	Dont fonds dédiés *
Subventions d'exploitation			8 200			11 800	11 800
PARCOURS MEDIA RADIOPHON			1 500			1 500	1 500
METROPOLE FAJ COLLECTIF			6 700			3 300	3 300
DRAC						7 000	7 000
TOTAL			8 200			11 800	11 800

* correspondant à des projets sans dépense au cours des deux dernières années

~~Anita BUSSETTA
COMMISSAIRE AUX COMPTES
Inscrit auprès de la Cour
d'Appel d'Aix-en-Provence~~

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Prêts	1 463	1 463	
Autres immobilisations financières	3 572	3 572	
Autres créances clients	57 108	57 108	
Divers état et autres collectivités publiques	2 000	2 000	
TOTAL	64 142	64 142	
Montant des prêts accordés en cours d'exercice	2 140		
Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice	2 987		

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	24 452	24 452		
Personnel et comptes rattachés	8 252	8 252		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	12 883	12 883		
TOTAL	45 587	45 587		

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	10 à 50 ans
Agencements et aménagements	Linéaire	10 à 20 ans
Installations techniques	Linéaire	5 à 10 ans
Matériels et outillages	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 à 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	5 à 10 ans
Mobilier	Linéaire	5 à 10 ans

Titres immobilisés

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée au prix d'achat moyen pondéré.

Les titres immobilisés ont le cas échéant été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Autres créances	2 000
Total	2 000

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 000
Dettes fiscales et sociales	9 810
Total	12 810

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Effectif moyen

	Personnel salarié
Employés	5
Total	5

Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 3 000 euros, décomposés de la manière suivante :

- honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes : 3 000 euros
- honoraires facturés au titre des conseils et prestations de services entrant dans les diligences directement liées à la mission de contrôle légal des comptes, telles qu'elles sont définies par les normes d'exercice professionnel mentionnées au II de l'article L. 822-11 :